

## PORT DE TOULON HALTE AUX NUISANCES !

Adresse Email : [porttoulon-halteauxnuisances@orange.fr](mailto:porttoulon-halteauxnuisances@orange.fr)

Site internet : [www.colair.fr](http://www.colair.fr)

Madame la ministre de la Transition écologique et solidaire

Toulon, le 16/10/2019

Madame la ministre,

Le Collectif " Port de Toulon, Halte aux nuisances" est un collectif citoyen apolitique qui agit pour que la santé des Toulonnais ne soit pas mise en danger par la pollution de l'air ni par les autres nuisances induites par l'accueil de navires de passagers et de tourisme dans un port situé en plein centre-ville: bruits, vibrations et circulation des véhicules.

A ce titre, le collectif se félicite du plan pour des escales «zéro fumées» annoncé en votre présence par le Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur, lors d'une réunion à Marseille le 05 septembre 2019.

Pour nous, il s'agit d'une progression certaine, bien sûr, mais partielle qui n'apportera pas de résolution définitive aux spécificités de Toulon. L'électrification minimisera certains impacts négatifs de l'activité portuaire, mais elle ne résoudra pas le problème global causé par l'implantation en centre-ville de Toulon.

En effet, les nombreuses rotations quotidiennes de ferries en centre-ville (notamment accrues en escales de moins de 2 heures en haute saison) polluent la ville, particulièrement, aux alentours du port et créent, en outre, des encombrements routiers, de la pollution de gaz d'échappement dans l'ensemble de la ville provoqués par les milliers de véhicules, (jusqu'à plus de 7000 par jour en haute saison !), qui embarquent ou débarquent quotidiennement dans des délais restreints.

Quel intérêt de conserver le trafic ferry en centre-ville alors que, dans la rade de Toulon, le port de Brégaillon présente des avantages indéniables et durables pour ce type d'activité ?

Situé dans une zone bien moins densément peuplée, sa position à proximité de l'autoroute à l'ouest de la ville permettrait de réduire largement la circulation automobile dans Toulon car l'essentiel des véhicules à l'embarquement proviennent de cette autoroute ouest. D'ailleurs les Responsables de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) en ont été convaincus, puisque, à leur demande, une Grande Commission Nautique présidée par la Marine Nationale s'est réunie en février 2017 pour donner des avis sur un avant-projet de développement de ce port avec la création de 4 postes RORO et ferry supplémentaires. Il n'y a pas eu d'objection, ni de la Marine Nationale, ni même de Corsica Ferry. Pourtant, ces perspectives prometteuses sont tombées aux oubliettes...

Malgré les investissements de 12 millions d'euros, réalisés depuis par TPM et encore en cours dans du feroutage et des aménagements locaux, l'armateur Danois DFDS a pris la décision

d'arrêt brutal de la ligne RORO avec la Turquie et son transfert vers le port de Sète. Que de gâchis, de temps perdu, alors que les bateaux de la Corsica Ferry seraient plus judicieusement accueillis à Brégaillon et les investissements plus appropriés dans les aménagements d'accès routiers.

En outre, très récemment, la métropole a lancé un très important projet d'urbanisme (« de Mayol à Pipady ») qui englobe le secteur actuel d'implantation du trafic ferry en centre-ville. Trois cabinets de renommée mondiale ont pour l'instant été sélectionnés. Comment imaginer le trafic très peu noble et générateur de mouvements des ferries intégré dans des réalisations voulues prestigieuses et de perspectives touristiques ?

Ce trafic ferry en centre-ville est une aberration écologique et urbanistique mais il ne souffre aucun débat avec les pouvoirs publics locaux, quand bien même cette alternative contribuerait aux travaux prescrits par l'Etat à l'agglomération Toulonnaise visant à limiter la pollution automobile (Zone Faible Emission).

Il faut dire que jusqu'aux annonces d'électrification des quais, enfin décidée et partiellement financée par le Conseil Régional, sous la pression des associations et des médias, (dans plusieurs ports méditerranéens: Marseille, Nice, Toulon... Mais aussi Ajaccio et Bastia en Corse.), les représentants politiques locaux de Toulon avaient très peu pris en compte la problématique associée à la pollution atmosphérique maritime.

Aujourd'hui, après tous ces retards, ces ports prennent, soudain précipitamment, des dispositions d'électrification des quais en ordre dispersé : Bastia opte pour une alimentation au GPL (Propane), Ajaccio au GNL( Gaz Naturel Liquide), Toulon à l'Hydrogène), Nice aussi, et chaque port travaille seul dans son pré carré. Si l'on peut comprendre que les sources d'énergie locales sont diverses, et accepter l'exercice de pouvoir local lié à la décentralisation, tout cela paraît peu concerté pour ne pas dire discordant... Il serait bon que l'état amène un peu de cohérence d'ensemble.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, toujours en vigueur dans la métropole, omet le volet pollution atmosphérique maritime civile: la pollution au SO<sub>2</sub> et autres gaz nocifs n'est toujours pas mesurée. La campagne de mesure prévue et préparée par AtmoSud pour le second semestre 2019 a été repoussée à 2020 pour des raisons peu recevables. L'absence de mesure de la pollution atmosphérique portuaire dans les conditions de 2019 permet de nier et en tout cas de minimiser ce fléau. En 2020, les navires utiliseront un fioul moins soufré et il est possible que quelques ferries se branchent à l'électricité, apportant ainsi une légère amélioration, qui pourrait servir de référence ! Que d'inertie et encore de temps perdu !

En 2018, nous avons demandé au maire d'imposer l'utilisation d'un fioul à 0,1 % ou gazole marin à partir des 5 miles nautiques avant l'entrée du chenal, sans réponse de sa part.

A Cannes de telles négociations sont menées avec les armateurs, l'édile a réglé ce problème en obtenant en 3 semaines la signature de sa charte par 5 compagnies de croisière.

A ce jour, malgré des demandes formulées à plusieurs reprises, les ferries utilisent toujours à Toulon des carburants au 1,5% de soufre en attendant que la directive de l'OMI s'impose au 1 janvier 2020 avec un taux de 0,5%, moyen terme qui est cité comme un progrès majeur, alors que le nord de l'Europe, l'Amérique du Nord (Canada, USA) ont déjà pris les mesures réglementaires les plus favorables à la santé des riverains !...

En ce qui nous concerne, nous soutenons pleinement vos actions pour l'instauration d'une zone ECA en méditerranée car elle permettrait d'atteindre l'objectif d'utilisation d'un fioul à 0,1% ou gazole marin sur un périmètre appréciable de réel niveau écologique.

Du fait des délais qui seront, sans doute longs, pour obtenir ces accords internationaux, nous vous demandons d'œuvrer pour que l'Etat français prenne des dispositions dans ses eaux territoriales méditerranéennes afin que les navires naviguant dans ses eaux et faisant escale dans ses ports utilisent du carburant à 0,1% de soufre.

Ce passage à 0,1%, sans régler totalement les pollutions dues aux autres gaz nocifs émis, est cependant la seule véritable solution de long terme, en attendant le passage progressif d'une flotte mondiale à de nouveaux types de carburant moins polluants. Des dispositions nationales ne laisseraient pas à des pouvoirs locaux, ni aux armateurs, latitude pour privilégier des intérêts particuliers au détriment de la santé des habitants des ports.

En tout état de cause et en attendant la mise en œuvre de cette zone ECA en méditerranée ou dans nos eaux territoriales, et faute de volonté affirmée de certains politiques locaux, nous vous demandons de prendre une mesure générale imposant l'utilisation d'un fioul à 0,1 % ou gazole marin à partir de 5 nautiques avant la bouée d'eaux saines ou d'entrée de chenal.

Cette mesure pouvant être mise en œuvre dans les plus brefs délais n'est pas contradictoire avec la future possibilité de se brancher au courant électrique du quai qui, au moins, pour les escales de plus de 2 heures supprimera un maximum de nuisances urbaines (pollution atmosphérique, bruit, vibration). Le passage au 0,1% diminuera les importants rejets de fumée au cours des phases de manœuvre identifiées comme les plus polluantes ainsi que la pollution dégagée lors des escales de moins de 2 heures.

Par ailleurs, il nous semble, concernant la pollution maritime, que l'essentiel des communications professionnelles ou de presse est orienté vers les navires de commerce ou les paquebots de tourisme, il ne faudrait pas oublier, au passage, les navires de passagers, et principalement lorsqu'ils relient des ports français, comme ceux de Corsica & Sardinia ferries, Corsica Linea, ou La Méridionale qui relient des ports continentaux (Marseille, Nice, Toulon,..) à des ports corses (Ajaccio, Bastia,...)

Enfin, pour Toulon, en rajoutant, le projet de grand quai croisière en centre-ville à proximité du Mourillon, nous considérons que l'agglomération persiste dans l'erreur en ne prenant pas en compte le fléau de la pollution atmosphérique maritime avec le sérieux qui s'impose.

Ce projet est susceptible d'accroître la pollution atmosphérique maritime dans une zone très densément peuplée et à 500 mètres du seul stade nautique de la ville. En effet, rien n'indique que le courant terre pourra être fourni à des paquebots de plus de 300 m de long.

Avant d'investir de l'argent public et de prendre des décisions structurantes dans un projet générant de telles conséquences néfastes à la santé de nos concitoyens, nous demandons qu'une étude environnementale indépendante soit menée, dans les meilleurs délais, et présentée aux Toulonnais. Il serait par ailleurs opportun que des représentants de citoyens puissent être associés dans un esprit de concertation et siéger au comité de pilotage du plan d'aménagement et d'urbanisation de ce projet « avenir de la rade de Toulon de Mayol à Pipady ».

En synthèse, nous vous demandons, madame la ministre, de prendre en compte les problèmes posés par la pollution atmosphérique maritime :

- sur le plan international en poursuivant, avec détermination, les négociations internationales pour le classement de la Méditerranée (comme la mer du Nord) en zone ECA.
- Dans l'attente, sur le plan national, de demander à vos services :
  - de faire prendre des mesures de navigation à 0,1% de soufre dans les eaux territoriales de méditerranée française :
  - de veiller à la cohérence des solutions d'électrification à mettre en place dans les différents ports de la façade méditerranéenne.
- sur le plan local Toulonnais, en enjoignant à TPM à prendre en compte les problèmes de santé de la population posés par la pollution atmosphérique maritime:
  - - en déplaçant le trafic ferry du cœur de la métropole Toulonnaise vers Brégaillon (d'autant plus après l'annonce récente de l'abandon du trafic commercial avec la Turquie...) afin de traiter simultanément les pollutions maritimes et automobiles ;
    - avant la fin de l'année, de préserver la santé des habitants de villes portuaires (dont Toulon) en imposant l'utilisation d'un fioul à 0,1% ou du gazole marin à partir de 5 miles nautiques avant les entrées de chenal portuaire ;
    - en faisant mener, dans les meilleurs délais, une étude d'impact atmosphérique indépendante avant toute décision d'implantation d'un nouveau quai de croisière au Mourillon, quartier très densément peuplé de Toulon.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif Port de Toulon, Halte aux nuisances !

Annexe A : Les signataires membres du bureau du Collectif

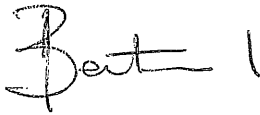
Annexe B : Les destinataires en copie pour information.

Nous joindre :

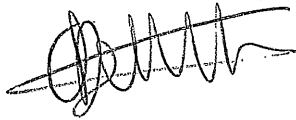
Port de Toulon Halte aux nuisances,  
C° Monsieur Guillaume PICARD,  
51 rue Honoré POURCHIER,  
83200 TOULON

Le bureau pour le Collectif "Port de Toulon, halte aux nuisances" :

A. BERTRAND



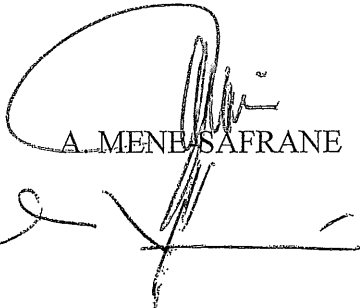
G. BERTHET



J. CHARBONNIER



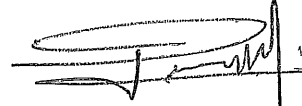
J.L. CHRETIEN



A.M. DESCATOIRE



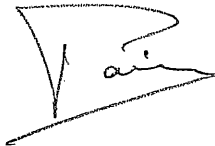
M. K. LUCIANI



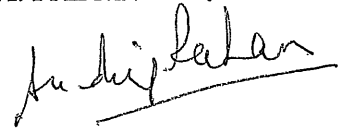
A. MENESAFRANE



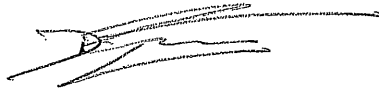
D. PALISSE



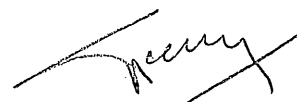
A. PABAN



D. PENNES



PH. PENSEREAU



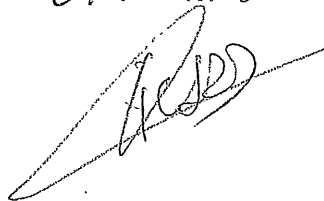
M. RAUCAZ



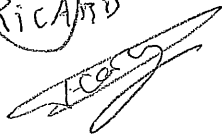
M. ROUX



G. PICARD



RICARD



Colette ANNE



J.P. ELIZON



## ANNEXE B

### Destinataires en information :

Monsieur FALCO Maire de Toulon Président de Toulon-Provence-Méditerranée

Préfet du Var

Préfet de région

Préfet maritime

Madame PAECHT, Directrice Générale de TPM

DDTM du Var

DREAL PACA

ADEME PACA

Monsieur Pierre-Charles MARIA, Président d'ATMOSUD

Assemblée Nationale (126 rue de l'Université, 75355 PARIS 07SP).

Madame Cécile MUSCHOTTI

Madame Geneviève LEVY

Monsieur Jean Louis MASSON

Madame Emilie GUEREL

Madame Solène MAUBORNE